

MASTER 2
Droit du travail expert
Université de Bourgogne

Synthèse réalisée à partir de la revue LIAISONS SOCIALES

Auteurs : Sarah BAILLY, Imène ELARIAK et Victoria LEBON

ACTUALITÉS SOCIALES Du 16 au 20 novembre 2026

CONDITIONS DE TRAVAIL (DURÉE, RUPTURE, CDD…)	
LS 19/11 Page 1-2	**Le salarié protégé a 12 mois pour contester une rupture conventionnelle homologuée à tort** ***Cass. soc., 10 novembre 2026, n° 23-23.782 FS-B.*** La Cour de cassation précise que lorsqu'une rupture conventionnelle conclue avec un salarié protégé a été homologuée par l'administration au lieu de faire l'objet d'une autorisation de l'inspecteur du travail, le salarié dispose d'un délai de 12 mois pour en demander la nullité devant le conseil de prud'hommes. Ce délai court à compter de la date d'homologation, qu'elle soit expresse ou implicite, malgré la violation du statut protecteur.
LS 18/11 p. 7-8 ; LS 20/11 p. 2-3	**Indemnités de rupture : un plafond d'exonération unique en 2027, mais un répit pour les PSE** *PLF (projet de loi de finances) et PLFSS (projet de loi de financement de la sécurité sociale) 2027 ; communiqué Syntec Conseil, 16 novembre 2026* Le PLFSS 2027 ramène de deux à un plafond annuel de la sécurité sociale (48 900 € en 2027) l'exonération de cotisations des indemnités de rupture, transactionnelles comprises, pour les ruptures prenant effet à partir du 1er janvier 2027. Syntec Conseil craint un renchérissement des restructurations. Le Sénat prévoit toutefois que les ruptures intervenant en 2027 dans le cadre d'un PSE validé ou homologué avant le 31 décembre 2026 échappent au nouveau plafond. Ces mesures restent soumises à l'adoption définitive des textes.
ÉCONOMIE - EMPLOI	
LS 16/11 Page 3-4	**Le taux de chômage au sens du BIT est quasi stable au troisième trimestre 2026** ***Insee, étude n° 270 relative au chômage au sens du BIT, 10 novembre 2026.*** le taux de chômage s'établit à 8,2 % de la population active au troisième trimestre 2026, en baisse de 0,1 point sur le trimestre, mais en hausse de 0,4 point sur un an. Le nombre de chômeurs atteint 2,63 millions de personnes.
LS 20/11 Page 3	**Le Smic horaire brut devrait être porté à 12,51 € au 1er décembre 2026** ***Projet de décret portant relèvement du salaire minimum de croissance, soumis à la CNNCEFP le 16 nov 2026.*** Le Smic horaire brut devrait passer de 12,31 € à 12,51 € au 1er décembre 2026, soit une hausse de 1,6 %, incluant un coup de pouce exceptionnel du gouvernement d'environ 0,6 %. Le Smic mensuel brut atteindrait ainsi 1 897,35 €, contre 1 867,02 €.
LS 17/11 Page 6	**Le gouvernement prévient que la hausse du Smic pèsera sur le budget 2027** ***Déclarations du ministre des Comptes publics, David Amiel, 15 novembre 2026 ; source AFP.*** Le la hausse du Smic et la revalorisation des bas salaires de la fonction publique représenteront un coût supplémentaire de plus d'un milliard d'euros. Cette revalorisation entraînera une hausse des dépenses liées aux allègements de cotisations patronales compensés par l'État. Le gouvernement devra donc intégrer ces dépenses supplémentaires dans l'examen du budget 2027.
LS 19/11 Page 7	**Un tiers des salariés contrôlés chez un maraîcher breton étaient en situation irrégulière** ***Déclarations du procureur de Saint-Brieuc du 17 novembre 2026 ; source AFP.*** Un contrôle mené sur deux sites du groupe maraîcher Thomas Plants a permis de contrôler 174 salariés. Parmi eux, 58 étaient en situation irrégulière au regard du droit au séjour et 73 faux documents d'identité ont été découverts. Plusieurs enquêtes ont été ouvertes, notamment pour emploi d'étrangers sans autorisation de travail et usage de faux. Le dirigeant affirme ne pas avoir les moyens de vérifier l'authenticité des documents présentés et évoque des difficultés de recrutement.
LS 20/11 Page 6	**La proposition de loi visant à pérenniser et étendre l'expérimentation TZCLD est définitivement adoptée** ***Proposition de loi visant à pérenniser et étendre l'expérimentation TZCLD, définitivement adoptée par le Parlement le 19 novembre 2026.*** Après dix ans d'expérimentation, le Parlement a définitivement adopté la proposition de loi pérennisant le dispositif « Territoires zéro chômeur de longue durée » (TZCLD), qui sera inscrit dans le Code du travail et pourra être étendu à l'ensemble du territoire. Ce dispositif permet aux personnes volontaires durablement privées d'emploi de bénéficier d'un CDI à temps choisi au sein d'entreprises à but d'emploi. Le texte sécurise les emplois existants et précise les conditions d'habilitation de nouveaux territoires, le rôle des comités locaux pour l'emploi ainsi que les modalités de financement. Actuellement déployé dans 85 territoires, le dispositif a permis à 7 700 personnes de sortir de la privation d'emploi
FORMATION	
LS 17/11 Page 1-2	**L'absence d'entretien professionnel n'ouvre pas un droit automatique à réparation** ***Cass. Soc., 4 novembre 2026, n° 25-15.603 F-B.*** La Cour de cassation juge, pour la première fois, que le manquement de l'employeur à son obligation d'organiser les entretiens professionnels, prévue à l'article L. 6315-1 du Code du travail, n'ouvre pas, à lui seul, droit à réparation. Le salarié doit démontrer l'existence d'un préjudice résultant de ce manquement pour obtenir des dommages et intérêts. En l'espèce, la salariée n'ayant pas établi la réalité de son préjudice, sa demande d'indemnisation a été rejetée.

LS 19/11 Page 6	**La démission-reconversion, un dispositif efficace mais encore peu connu** ***Étude conjointe de France compétences, de l'Apec et de l'Unédic, publiée le 17 novembre 2026.*** Le dispositif permet aux salariés démissionnaires de bénéficier sous certaines conditions de l'assurance chômage, mais le dispositif demeure insuffisamment connu et les démarches administratives sont parfois jugées complexes.
PROTECTION SOCIALE	
LS 20/11 Page 1-3	**PLFSS pour 2027 : les sénateurs amendent largement le texte en première lecture** ***Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2027, adopté par le Sénat en première lecture le 18 novembre 2026.*** Le Sénat a adopté le PLFSS pour 2027 en modifiant plusieurs dispositions du texte initial. Il prévoit le report de la réforme des allègements généraux au 1er avril 2027, l'extension de l'exonération de CSG-CRDS sur les primes de partage de la valeur pour les salariés rémunérés moins de trois Smic jusqu'au 30 juin 2027, ainsi que l'affiliation obligatoire des chauffeurs VTC et de certains livreurs à la branche AT-MP d'ici le 1er janvier 2028. Les sénateurs ont également rejeté la désindexation partielle des pensions et rétabli la réforme des retraites de 2023. Une commission mixte paritaire doit se réunir.
LS 20/11 Page 4	**Le HCFEA propose d'ouvrir le RSA dès 18 ans aux jeunes sans soutien familial** ***HCFEA, rapport « Les politiques sociales et fiscales en direction des jeunes adultes de 18 à 24 ans et de leurs familles », 2 novembre 2026.*** Le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge recommande d'ouvrir le RSA dès 18 ans aux jeunes non étudiants en grande difficulté et dépourvus de soutien familial effectif, sous certaines conditions d'autonomie. Il préconise également un assouplissement des conditions d'accès au RSA jeune actif, une amélioration du contrat d'engagement jeune et un élargissement de l'accès individuel à la complémentaire santé solidaire pour les moins de 25 ans.
RÉFORMES EN COURS	
LS 18/11 Page 2-3	**Déblocage de l'épargne salariale : la proposition de loi légèrement amendée par l'Assemblée nationale** ***Proposition de loi visant au renforcement de l'attractivité de l'épargne salariale, adoptée en première lecture par l'Assemblée nationale le 16 novembre 2026***. Le 16 novembre, l'Assemblée nationale a adopté une version modifiée de la proposition de loi visant à faciliter le déblocage de l'épargne salariale. Le principal changement porte sur le doublement du plafond de déblocage exceptionnel, désormais fixé à 10 000 €. Le texte maintient également de nouveaux cas de déblocage anticipé liés à la naissance, à l'adoption ou à une affection grave d'un enfant. Il doit désormais être examiné en commission mixte paritaire.
LS 18/11 Page 6	**Les ministres officiellement appelés à plancher sur le chantier des allègements généraux** ***Courrier du Premier ministre du 10 novembre 2026.*** Le Premier ministre a chargé les ministres du Travail et de l'Économie d'engager, sous trois mois, une réforme structurelle des allègements généraux de cotisations patronales pour 2027. Menés avec l'appui du Conseil d'analyse économique et en concertation avec les partenaires sociaux, les travaux examineront plusieurs scénarios visant à maîtriser le coût du travail, soutenir l'emploi et favoriser les progressions salariales. Ils porteront notamment sur la dégressivité des allègements, leur articulation avec la prime d'activité et leur éventuelle conditionnalité, en évaluant leurs effets sur la compétitivité et les finances.
LS 19/11 Page 2-3	**Minima conventionnels : le ministre du Travail presse les branches d'ouvrir des négociations** ***Courrier de Jean-Pierre Farandou aux représentants des organisations syndicales et patronales des branches professionnelles du 13 novembre 2026.*** Le ministre du Travail appelle les branches professionnelles à ouvrir des négociations afin de mettre leurs minima conventionnels en conformité avec le Smic. À ce jour, 36 % affichent déjà des minima inférieurs au Smic. La revalorisation prévue au 1er décembre devrait placer 64 branches supplémentaires en situation de non-conformité.
LS 19/11 Page 5	**Transparence salariale : le Sénat lance une mission d'information avant l'examen du projet de loi** ***Communiqué de la délégation sénatoriale aux entreprises du 17 novembre 2026*** La délégation sénatoriale aux entreprises a désigné trois rapporteurs pour conduire une mission d'information sur les conséquences de la transparence salariale pour les entreprises. Cette mission doit permettre de réaliser une étude d'impact avant l'examen du projet de loi transposant la directive européenne de 2023 sur la transparence des rémunérations.
SANTÉ AU TRAVAIL	
LS 17/11 Page 5	**Passeport de prévention : l'espace personnel désormais accessible aux travailleurs et demandeurs d'emploi** ***Note du portail officiel du passeport de prévention, 13 novembre 2026 ; décret n° 2026-496 du 12 juin 2026.*** les travailleurs et demandeurs d'emploi peuvent accéder à leur espace personnel du passeport de prévention pour consulter et compléter les informations relatives à leurs formations en santé et sécurité au travail. Ils peuvent également télécharger un justificatif des formations suivies et le transmettre à un employeur. Cette ouverture s'accompagne de l'intégration automatique de certaines certifications et habilitations enregistrées dans le système d'information du CPF.
LS 20/11 Page 8	**Deux entreprises condamnées à 225 000 € d'amende après le décès d'un intérimaire** ***Tribunal correctionnel de Libourne, jugement du 17 novembre 2026 ; source AFP.*** À la suite du décès d'un intérimaire de 43 ans sur un site industriel à Vayres, en Gironde, deux entreprises ont été condamnées à 225 000 € d'amende chacune. Le directeur de l'usine a également été condamné à 18 mois de prison avec sursis pour homicide involontaire. Le tribunal a notamment relevé des manquements aux obligations de sécurité et de coordination des mesures de prévention lors de travaux réalisés par une entreprise extérieure.